

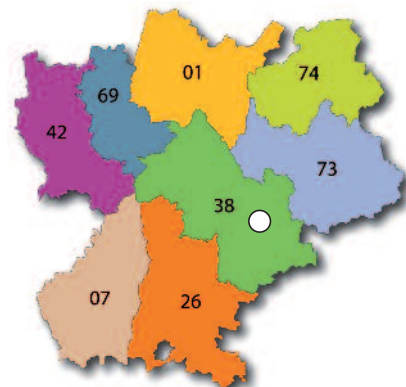


CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT ALPES SUD ISERE (38)

Alpes Sud Isère

Ce périmètre est composé du Sud Grenoblois, du Trièves, de la Matheysine, et de l'Oisans : quatre pôles clairement identifiés, regroupés pour mener une réflexion sur le développement de ce territoire et une contractualisation avec la Région Rhône-Alpes dans le cadre des Contrats de développement Rhône-Alpes.

Alpes Sud Isère est un territoire contrasté, présentant un relief diversifié caractérisé par de fortes contraintes géographiques. On y trouve des espaces péri-urbains ou profondément ruraux, industriels ou fortement agricoles, de plaine, de montagne, ou de vallées isolées avec des potentiels économiques très variables... Le Sud Grenoblois présente un fort potentiel de développement et d'emploi, sa population atteint environ 26 000 habitants. Le Trièves, moins peuplé (8 000 habitants) est majoritairement rural. Il attire une population en quête d'un cadre de vie naturel de qualité. La Matheysine regroupe 17 000 habitants dans un ensemble de bourgs centres. Elle connaît une reconversion de son économie industrielle minière passée. L'Oisans (environ 10 000 habitants) est une zone très montagnaise et se classe parmi les grands pôles touristiques de la région et de France.



A l'origine

A travers les Contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA), signés avec les acteurs locaux (élus), la Région met en œuvre sa politique d'appui et d'accompagnement au développement des bassins de vie et d'emplois - espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent. Alpes Sud Isère a été identifié comme un des 50 territoires de Rhône-Alpes bénéficiaires de cette politique.

Reprenant l'esprit de la loi de 1999 sur l'aménagement et le développement durable des territoires, qui a créé les conseils de développement, la Région Rhône-Alpes associe des représentants de la société civile à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des Contrats de Développement Rhône-Alpes par l'intermédiaire des Conseils locaux de développement (CLD). Ainsi, les 4 pôles territoriaux d'Alpes Sud Isère se sont rassemblés pour travailler sur un diagnostic et un projet partagés avec l'ensemble des acteurs locaux.

Objectifs du projet

- 1/ Ouvrir les travaux du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) à la société civile.
- 2/ Etre une interface entre les habitants, élus et autres décideurs pour l'élaboration de projets adaptés.
- 3/ Informer les acteurs locaux des dispositifs en place (CLD, CDRA) et faciliter l'émergence de projets de développement durable entrant dans les axes de développement du CDRA.

Et si c'était à refaire ?

« Il y a eu des difficultés à mettre en place le CDRA, ce qui a découragé les membres du CLD qui auraient voulu aller plus rapidement vers des travaux opérationnels... A ce moment là, une action plus offensive pour la remobilisation des membres aurait peut-être été souhaitable. Aujourd'hui, une enquête auprès des membres doit nous permettre de faire le point et de mobiliser de nouveaux participants. Cependant, le CLD prend de mieux en mieux sa place auprès des élus et des missions lui sont confiées. »

Micheline HAUSS, Co-présidente du CLD Alpes Sud Isère



Points forts

- **Implication de la société civile** : composition, collège « habitants », travaux d'enquête.
- **Contribution aux réflexions de développement durable** : avis, voix délibératives, outil méthodologique.
- **Information, sensibilisation, contribution à l'émergence de projets** : exposition, soirées débats...

Principales étapes

2003

- Création du Conseil local de développement (CLD) et embauche d'un animateur.

Sept. 2004

- Signature de la charte de développement durable du territoire Alpes Sud Isère.

2005

- Travail du CLD sur une grille d'évaluation des projets au regard du développement durable rejoignant la méthode régionale.

2006

- Financement du fonctionnement du CLD par la Région Rhône-Alpes.
- Ouverture d'un collège « habitant » au CLD.

Juillet 2006

- Mise en œuvre du programme d'actions du CDRA.

Fin 2007

- Parution d'un outil d'aide à la prise en compte du développement durable.

2008

- Edition d'une plaquette et d'une exposition sur l'ensemble de la démarche CDRA.

Mars 2008

- Rendu de l'enquête d'opinion « Produits agricoles locaux : regards et attentes des habitants d'Alpes Sud Isère et de l'agglomération grenobloise »

Acteurs impliqués

- associations
- acteurs socioprofessionnels
- habitants
- collectivités locales
- Région Rhône-Alpes

Contact

Conseil local de développement
Alpes Sud Isère
Séverine BOSSANE, animatrice
121, rue du Général de Gaulle
38220 VIZILLE
04 76 78 86 38
cld@alpes-sud-isere.fr

Aller plus loin...

- le livret « CDRA Alpes Sud Isère pourquoi, comment et avec qui ? »
- l'outil « Intégrer le développement durable à son projet : outil d'aide à la prise en compte du développement durable dans la conception et le montage de projet » d'Alpes Sud Isère
- <http://territoires.rhonealpes.fr>

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Implication de la société civile** : la composition du CLD en fait une structure souple et ouverte ; ses travaux permettent de rapporter les avis des professionnels et des habitants.

- Structure informelle co-présidée (dans le souci de représenter les 4 pôles du territoire). Elle s'est donnée un règlement intérieur permettant de maintenir une adhésion large et un fonctionnement simple et révisable.

- Un collège d'habitants est associé aux membres associatifs et acteurs socio-économiques. Le CLD est une instance apolitique. Toutefois, des élus, en nombre restreint parmi les membres, peuvent participer s'ils n'ont pas de fonction majeure.

- 2 à 3 séances plénières par an rassemblent environ 25-30 participants

- Des travaux prolongent l'action du CLD au delà des instances de participation : par exemple, sur la base d'un cahier des charges le CLD a mené avec des étudiants une enquête sur la consommation de produits agricoles locaux, auprès de 770 habitants de l'agglomération grenobloise et du territoire Alpes Sud Isère. Le travail a fait l'objet d'une soirée de restitution ouverte à tous.

■ **Contribution aux réflexions de développement durable du CDRA** :

- Participation aux réflexions sur la charte de développement durable définie par le CDRA.

- Les membres du CLD participent aux commissions et au comité de pilotage du CDRA. Ils rendent des avis sur les grosses « opérations » du contrat et les évolutions du CDRA. Il participe à l'attribution du « bonus Développement durable » - dispositif de la Région Rhône-Alpes récompensant quelques projets intégrant des critères de développement durable. Le CLD a 4 sièges et 4 voix délibératives au comité de pilotage du CDRA.

- Un guide méthodologique réalisé par le CLD permet aux porteurs de projets de se poser des questions et d'intégrer le développement durable dans son projet avant de le présenter à l'animateur du CDRA. L'outil permet de vulgariser la notion de développement durable.

■ **Information, sensibilisation, contribution à l'émergence de projets** : en organisant ou co-organisant des événements.

- Soirées d'information sur les concepts du développement durable en début de contrat : énergies et développement durable / tourisme durable.

- Exposition et livret, destinés à présenter l'ensemble de la démarche sur ce qu'est le CDRA et le territoire Alpes Sud Isère. Information aux porteurs de projets et aux habitants sur ce qu'est le développement durable, la charte de développement durable et le programme d'actions du CDRA.

- Participation à un Café-débat sur la démocratie participative, une conférence « Chimie et développement durable », un débat après la projection du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange ».

- Soirées thématiques d'information et d'échange d'expériences sur des actions du contrat pour faire émerger des projets : dynamisation du commerce et de l'artisanat / tourisme doux.

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Participation / Co-élaboration et co-gestion - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

**RHONALPENERGIE**
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

**Rhône-Alpes** Région

